

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 24/2024

**Séance du 19 juin 2024 - 9h00**

**Adoption du compte de gestion 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 5 juin 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Joëlle MARIE-REINE SCIARD (visio) et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;  
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;  
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan  
Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime ;  
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Le compte de gestion 2023 transmis par la Trésorerie de Rochefort Banlieue Municipale est en concordance avec le compte administratif 2023.

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisation	7 862,22 €	23 750,65 €	1 492 465,59 €	1 586 469,13 €
Réalisation de l'exercice	15 888,43 €		94 003,55 €	
Résultats antérieurs	3 054,36 €		- 33 280,58 €	
Résultats cumulés	18 942,79 €		60 722,97 €	

On constate que la structure est financée essentiellement par des dotations et participations de l'État et des autres collectivités qui sont en baisse par rapport à l'année 2022 mais restent toujours d'un niveau élevé par rapport aux années précédentes + 16% par rapport à 2021, + 25% par rapport à 2020 et + 22% par rapport à 2019.

REÇU  
20 JUIN 2024  
S/P ROCHEFORT

Au niveau de la structuration des charges, le principal poste reste les charges de personnel pour environ 75 % chaque année excepté année 2022 car augmentation des dépenses globales. Le volume des charges de personnel reste cohérent par rapport aux autres années.

**Analyse du poids des charges sur les recettes :**

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Recettes</b>	1 268 415	1 240 317	1 344 965	1 663 546	1 564 516
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	1 172 479	1 216 443	1 293 815	1 845 789	1 455 754
<b>Poids des charges sur recettes</b>	92%	98%	96%	111%	93%

Le poids des charges reste inférieur à 100% chaque année (budget respecté) sauf année 2022.

Deux postes ont augmenté fortement sur l'année 2022 :

- Les charges générales + 110 % par rapport à 2021 ;
- Les charges exceptionnelles 149 k€ en 2022.

**Analyse des opérations d'investissement :**

Diminution importante des investissements sur 2023, 5 952 € contre 17 390 € sûrement due à la CAF négative dégagée en 2022.

**Analyse de l'équilibre financier :**

Excepté sur l'année 2022, la structure a un fonds de roulement positif, la structure a donc la capacité de couvrir ses investissements à long terme et couvrir ses dépenses d'exploitation.

En 2023, le fonds de roulement est moins important que les années 2019, 2020 et 2021. Cependant la structure a subi un fonds de roulement négatif. Les dépenses ont donc été maîtrisées en 2023 pour arriver à une situation positive.

Diminution également du BFR, ce qui est positif car cela signifie soit que les créances sont encaissées plus rapidement, soit que les dettes sont mieux optimisées (à vérifier si pas trop de retard sur les dettes fournisseurs). Une meilleure maîtrise de la trésorerie sur cette année.

### Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'adopter le compte de gestion 2023 ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

**Votes :**

Pour : 14

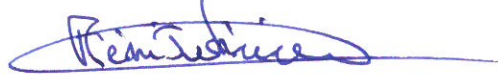
Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Rémi JUSTINIEN

Président



Le secrétaire de séance

Alain BURNET



REÇU  
20 JUIN 2024  
S/P ROCHEFORT

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2024 \_ \_ \_ \_ \_

\_ \_ \_ \_ \_

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : \_ \_ / \_ \_ / 2024